



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité.

QUE lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, se tenant le 12 mars 2019 à 19h30, au 158, chemin J-Cyrille-Bureau à Lambton, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Madame Julie Béliveau et Monsieur Denis Garant.

Nature et effets :

Permettre l'implantation du futur garage dans la cour avant avec deux marges de recul avant de 2,00 m et 2,08 m, alors que le règlement de zonage exige qu'une marge de recul avant minimale de 7,5 m soit observée sur chacune des rues lorsqu'un lot est contigu à plus d'une rue.

Identification du site concerné :

Les lots 5 660 042 et 5 687 754, cadastre du Québec, situés au 388-A, chemin Garant.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 18^e JOUR DE FÉVRIER 2019.

Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication-

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Madame Julie Béliveau et Monsieur Denis Garant à la porte de l'église Saint-Vital de Lambton et à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton en date du 18 février 2019.

Marcelle Paradis,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2019-02-18

Date